

Unterägeri, le 20 avril 2015

28^{ème} Examen Professionnel pour Audioprothésistes 2015

Le 28^{ème} examen professionnel pour audioprothésistes se déroulera comme suit:

Dates d'examen

Examens écrits	Lundi et mardi, 24/25 août 2015	Ecole club de Migros à Aarau
Otoplastiques, Examen pratique	Samedi, 29 août 2015	Rütihof à Zurich
Examens pratiques / oraux	31 août 2015 jusqu'à 18 septembre 2015	Sur la place de travail resp. dans l'entreprise de formation du candidat

Inscription

Les personnes désireuses de s'inscrire à l'examen professionnel pour audioprothésistes sont priées de renvoyer, **par lettre recommandée**, le formulaire d'inscription dûment rempli accompagné des documents demandés au plus tard le vendredi, 5 juin 2015.

Frais d'inscription

CHF 4'500.-- (incluse TVA). Après inscription, nous vous enverrons la facture correspondant à ce montant. Les frais, qui sont partie intégrante des conditions d'admission, devront être payés au plus tard le vendredi, 5 juin 2015 au Secrétariat de la Commission d'examen.

Pour les candidats se représentant aux examens, une taxe fixe de CHF 700.-- plus CHF 300.-- / 500.-- par sujet repassé (écrit / pratique) est demandée.

Condition d'admission

- Déposez le formulaire d'inscription avec les documents demandés **au plus tard le vendredi, 5 juin 2015.**
- Versement des frais d'inscription **au plus tard le vendredi, 5 juin 2015.**

Base

Base de l'examen sont les «instructions relatives à l'examen professionnel pour devenir audioprothésiste».

Sur la base des demandes d'inscription reçues, la commission d'examen décidera si vous êtes admissible au 28^{ème} examen professionnel. C'est pourquoi les demandes d'inscription et les documents joints doivent nous parvenir dans les délais prescrits. Merci de votre coopération.

Avec nos meilleures salutations

Commission d'examen
AKUSTIKA et VHS



Christoph Schönenberger